



## DÉCISION MUNICIPALE

**N° 36 / 2023  
DU 25 MAI 2023**

### SOLLICITATION AU TITRE DU FONDS VERT – PLAN NATURE VILLE DE LAVAL 2023

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses attributions notamment de solliciter toute demande de subvention,

Vu le dispositif "fonds vert" mis en place par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, pour accélérer la transition écologique dans les territoires,

Considérant que la ville de Laval a réalisé un plan nature en ville et que des opérations de végétalisation des espaces publics ont été programmées,

Que l'opération de végétalisation émerge au volet renaturation des villes et des villages au titre du fonds vert,

Qu'il importe de solliciter l'aide financière,

### DÉCIDONS

#### Article 1er

Une subvention de 158 833,33 € est sollicitée au titre du fonds vert pour la réalisation du plan nature en ville de Laval 2023 et la végétalisation des espaces publics.

#### Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

#### Article 3

Il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

#### Article 4

Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le maire,

Signé : Florian Bercault